



Le 8 décembre 2016

*Ville de Vitré
Point Formalités
BM*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grippe aviaire : Passage au niveau de risque « élevé »

Sur l'ensemble du territoire Français, le risque Influenza Aviaire H5N8 (grippe aviaire) est passé au niveau « élevé ».

Ce classement fait suite à la découverte de nouveaux cas dans plusieurs régions françaises et entraîne la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire, de mesures destinées à éviter la propagation du virus et lutter contre le risque qu'il représente.

Ainsi, jusqu'à la levée du risque, les particuliers détenteurs d'élevages de volailles non-commerciaux sont tenus de mettre en place les mesures suivantes, afin d'éviter tout contact avec les oiseaux sauvages et éviter la propagation de la maladie :

- Confiner les volailles ou mettre en place des filets de protection sur la basse-cour ;
- Exercer une surveillance quotidienne des animaux et signaler immédiatement toute mortalité anormale.

Par ailleurs, l'application des mesures suivantes en tout temps est rappelée :

- Protéger les stocks d'aliments et l'eau de boissons de tout contact avec les oiseaux sauvages ;
- Limiter l'accès à la basse-cour aux personnes indispensables à son entretien et ne pas se rendre dans un autre élevage de volailles sans précautions particulières ;
- Préserver la litière de toute contamination et ne pas la transporter ou l'épandre avant 2 mois de stockage ;
- Effectuer un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel sans jamais utiliser d'eaux de surface (ne pas utiliser l'eau de pluie collectée, les eaux de mare, de ruisseau...)

Des mesures de biosécurité renforcées sont également mises en place pour les élevages commerciaux, en particulier l'interdiction de transport de volailles vivantes, l'interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes, tels que sur les marchés ou encore l'interdiction de lâcher de gibier à plume (y compris lâchers de colverts), sans autorisation de la Préfecture.

Renseignements complémentaires auprès du Point formalités, Ville de Vitré, 1 place Notre-Dame à Vitré.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 17h (sans interruption) et le samedi de 9h à 12h.

Contact : 02 99 75 54 19 et par mail etat.civil@mairie-vitre.fr